

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2021**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- L'approbation des devis signés pour la réparation du bar Le Refuge de la Braye suite au sinistre de janvier 2021 :
 - Mondoubleau Menuiserie : 7 471.20 € TTC (baie vitrée)
 - Entreprise M. Segouin : 6 847.60 € TTC (maçonnerie)
 - Entreprise de peinture Leny Coudray : 2 063.28 € TTC (peinture extérieure)
 - Entreprise Hervet Jean-Pierre : 1 154.40 € TTC (peinture intérieure)
 - Leroy Marc : 60 € TTC (pose radiateur)
 - Sas Brette-Gautier : 460.99 € TTC (zinguerie)
 - Eurl Poitou Plâtrerie : 2 099.04 € TTC (plâtrerie).

- L'approbation des propositions d'application de la journée de solidarité et la sollicitation du comité technique paritaire du centre de gestion pour accord sur les propositions d'application suggérées.

- La proposition de prolonger de 2 mois le bail commercial saisonnier du bar-restaurant-hôtel Les Saisons à compter du 1^{er} octobre 2021.

- La nomination de Mme Virginie LEMAIRE, adjoint administratif au secrétariat de mairie, comme coordonnateur communal pour le suivi et l'organisation du recensement de la population en 2022 (initialement prévu en 2021 mais repoussé d'un an cause COVID-19).

- Le remboursement des frais de 86.53 € avancés par le conseiller municipal Jean-Marie HUON pour l'achat d'une bâche protection/publicitaire sur Internet pour la vitrine du bar Le Refuge de la Braye.

Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Martine ROUSSEAU